

Le VÉTÉRINARIUS

LE VÉTÉRINARIUS est publié par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, 800, avenue Sainte-Anne, bureau 200, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7. Téléphone : 450-774-1427 ou 1-800-267-1427. Télécopieur : 450-774-7635. Courriel : omvq@omvq.qc.ca

MOIS DE PARUTION : février, avril, juin, août, octobre et décembre. Les opinions émises dans ce journal ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en page en respectant, autant que faire se peut, l'esprit du texte.

Rédacteur en chef :

M. Mathieu Bilodeau
mathieu.bilodeau@omvq.qc.ca

Assistante à la rédaction et aux petites annonces :

Mme Lyne Richer
omvq@omvq.qc.ca

Collaborateurs :

Dr Richard Bourassa, Dre Suzanne Breton, Dre Ghislaine Gagné, Dre Christiane Gagnon, Dre Sylvie Latour, Mme Johanne Potvin, Mme Ginette Robert et Dre Sonia Voyer

Graphisme :

Claude Tremblay
symbiosedg@videotron.ca

Imprimeur :

LithoChic inc.
info@lithochic.com

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995

Envois de publications canadiennes
Contrat de vente numéro 40038894

Date de tombée du prochain numéro (Août 2007)

Le 16 juillet 2007

« Chez nous, pas de garde ! » – des urgences qui dérangent

Le nouveau paradigme de la médecine vétérinaire serait-il la pratique de 9 à 5?

Plusieurs signaux issus de l'actualité vétérinaire récente sonnent l'alerte à la porte de l'Ordre : la disponibilité des services d'urgence vétérinaire auprès du public serait-elle en péril?

La problématique de l'offre d'un service d'urgence en région pour les animaux de compagnie, à laquelle l'Ordre était sensibilisé, semble maintenant s'étendre à la grande région de Montréal alors que Québec apparaît épargnée pour le moment.

Quand de grands centres d'urgence et de référence vivent des problèmes de recrutement pour assurer le maintien des services d'urgence, il ne se trouve apparemment nul médecin vétérinaire dans un bassin de dizaines de collaborateurs pour assurer des gardes rotatives, même très occasionnellement.

Malgré la proximité d'autres établissements vétérinaires, des pratiques en région n'hésitent pas, pour motif de concurrence, à rediriger leurs appels d'urgence dans des secteurs plus éloignés et déchargent ainsi sans plus d'état d'âme leur responsabilité sur des établissements déjà débordés.

Il arrive que ces derniers n'ont plus le choix que de limiter l'offre de service à leurs seuls clients sous peine de devoir mettre la clé dans la porte pour cause d'épuisement professionnel.

Paradoxalement, le secteur des grands animaux ne semble pas affecté, ce qu'on est tenté d'attribuer aux valeurs intrinsèques de disponibilité et de service personnalisé, partagées par les praticiens de ce secteur.

La Faculté de médecine vétérinaire elle-même, étouffée par des coupures aveugles en ressources humaines, éprouve de sérieuses difficultés à maintenir un service d'urgence adéquat, à un tel point qu'on va jusqu'à questionner la viabilité du service malgré une jeune équipe en place, certes restreinte, mais enthousiaste et dévouée.

L'accessibilité à des services d'urgence est une garantie incontournable que doit offrir la profession vétérinaire à la population québécoise.

Il en résulte que les étudiants ne sont ni obligés ni encouragés à faire des gardes et s'imprègnent tout naturellement de qui s'annonce comme le nouveau paradigme en médecine vétérinaire, la pratique de 9 à 5.

Même les urgences médicales qui surgissent dans le ronron des heures normales d'ouverture dérangent : même si c'est un « client », on aura dans certaines pratiques tendance à le référer automatiquement pour ne pas perturber l'horaire et allonger les heures de service. On aime bien ses clients à condition qu'ils soient malades sur rendez-vous.



Dre Christiane Gagnon
m.v.

Suite page 4 →

Sous le prétexte que le service d'urgence relève désormais d'une spécialité et que les exigences des soins sophistiqués dépassent les capacités des praticiens « ordinaires », on n'offre même plus les soins de première ligne tels que la stabilisation du cas et le contrôle de la douleur avant de le référer.

Le « Chez nous, pas de garde », scandé comme un mantra dans la presque totalité des offres d'emploi serait devenu l'argument clé pour recruter des praticiens dans le secteur des animaux de compagnie.

En France et en Ontario, la notion de continuité de soins et d'accessibilité aux services dans des délais raisonnables est appliquée de façon beaucoup plus rigoureuse.

Ici, la norme d'exercice adoptée par le Bureau, qui oblige les praticiens à convenir d'une entente écrite avec un autre établissement pour la référence des urgences, a contenu quelque peu la problématique.

Mais à la lumière des constats, ci-haut énoncés, la problématique requiert l'examen de solutions créatives et adaptées à l'évolution des pratiques et des attitudes.

La séance de « brainstorming », effectuée par le Comité ad hoc de l'Ordre sur les urgences, a généré un bouquet de solutions préliminaires dont la faisabilité demeure à explorer avec les membres.

Niveau normatif

- Appliquer de façon plus stricte la norme relative aux ententes pour les services d'urgence.
- Préciser et définir la notion de délai raisonnable pour les ententes entre les établissements.

Cette notion pourrait être définie en tenant compte de la densité de population à desservir et du nombre d'établissements disponibles sur un territoire

- Contraindre les médecins vétérinaires à se regrouper dans une région donnée afin d'assurer un service d'urgence régional partagé.

Coopération collective : une approche réseau à géométrie variable

CHUV

- Que la Faculté de médecine vétérinaire sensibilise les étudiants en médecine vétérinaire, dès le début du programme, à la réalité des services d'urgence dans la profession. Cette orientation pourrait faire partie intégrante du Projet d'Initiation au Leadership Vétérinaire à être lancé en septembre 2007.

- Exposer les étudiants aux soins et traitements à prodiguer aux animaux le soir, la nuit et la fin de semaine.
- Instaurer un stage clinique de services d'urgence de nuit de manière à préparer les futurs médecins vétérinaires à l'obligation de faire des gardes.

Actuellement, des praticiens n'hésitent pas, pour motif de concurrence, à rediriger leurs appels d'urgences dans des secteurs plus éloignés et déchargent ainsi sans plus d'état d'âme leur responsabilité sur des établissements déjà débordés.

Cette formule véhicule auprès des jeunes recrues et à la face même du public un message paradoxal de la part d'une profession reconnue pourtant par le grand public parmi les premières en terme de crédibilité et de confiance, bien avant les dentistes et les avocats.

Nul ne peut nier que les gardes et les services d'urgence exercent des contraintes importantes sur la qualité de vie des médecins vétérinaires. Mais l'accessibilité à des services d'urgence est une

garantie incontournable que doit offrir la profession vétérinaire à la population québécoise. Garantie d'ordre déontologique mais aussi d'ordre éthique.

Les médecins vétérinaires ont une responsabilité collective à cet égard qui dépasse largement leur responsabilité individuelle à l'égard de leurs clients.

Bien que nul ne peut forcer un praticien à servir une personne hors de sa clientèle, les médecins vétérinaires ne peuvent exercer leur profession avec des œillères, en narcissiques irréductibles en se délestant de ce qui les dérange sans prendre en compte l'impact sur l'offre globale régionale de services. Ils ont un devoir de collaboration entre eux, auxquels il est rarement fait appel, mais qui doit impérativement dépasser les intérêts mercantiles et concurrentiels.

Quelles mesures prendre pour renverser la vapeur?

Sous d'autres juridictions, des praticiens connaissent des mesures nettement plus coercitives. En Angleterre, par exemple, tous les médecins vétérinaires doivent donner les premiers soins et soulager la douleur si le médecin vétérinaire habituel est non disponible et/ou trop éloigné.

Le « Chez nous, pas de garde », scandé comme un mantra dans la presque totalité des offres d'emploi serait devenu l'argument clé pour recruter des praticiens dans le secteur des animaux de compagnie.

Ligne Info-santé animale

Créer une ligne Info-santé animale au Québec calquée sur l'institution Info-santé du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Cette centrale d'appels pour les propriétaires d'animaux de compagnie pourrait être financée par les médecins vétérinaires et/ou les associations et les partenaires. Elle pourrait être basée à la Faculté, soutenue par des experts et gérée par de supertehniciennes analogues aux superinfirmières du réseau de la santé. Cette centrale pourrait filtrer et trier les appels dits d'urgence dont une grande majorité proviennent de clients qui ne demandent qu'à être rassurés en attendant les heures normales d'ouverture.

La problématique requiert l'examen de solutions créatives et adaptées à l'évolution des pratiques et des attitudes.

Les vraies urgences seraient dirigées vers les établissements répertoriés par région. Cette centrale pourrait même aussi éventuellement développer un centre antipoison québécois.

Frais d'urgence

- Inculquer aux praticiens la notion d'un coût inhérent à toute prestation d'un service d'urgence, qu'il soit offert sur place ou référé.
- Convaincre les médecins vétérinaires qu'il serait normal de défrayer des coûts ou des abonnements à un centre de référence et d'urgence, même au CHUV, pour permettre à ces derniers de recruter du personnel de qualité et de survivre économiquement à cette prestation de services essentiels mais non rentables.

Partenariat

- Favoriser le partenariat entre les centres d'urgence du Québec pour répartir l'offre de services d'urgence de façon structurée et assurer le relais au besoin.
- Rappeler aux membres de profiter du nouveau service d'accès téléphonique direct de l'unité des soins intensifs du CHUV qui permet à tous les praticiens de référer un cas urgent directement au service d'urgentologie.

**Et vous, qu'en pensez-vous ?
Avez-vous des idées sur le sujet?**

Quelles sont vos réactions?
Faites-nous-en part à l'adresse
omvq@omvq.qc.ca